



En Suisse ou en France
Votre santé n'a pas de frontière





Pourquoi EPION ?

Optez pour une couverture premium offerte par l'un des leaders européens en matière d'assurance santé transfrontalière. Epion a été conçu spécifiquement pour les frontaliers français travaillant en Suisse. Vous pouvez y souscrire en toute sérénité, que vous soyez affilié à la sécurité sociale en France ou en Suisse. Elle est évolutive et s'adapte à vos besoins.

Les produits Epion vous donnent accès aux soins de santé partout en Suisse et en France avec possibilité de remboursement à 100% des frais réels. Tous les membres de votre famille peuvent également en profiter.



Prise en charge en Suisse et en France

Gagnez en praticité en étant couvert des deux côtés de la frontière, à la fois en Suisse et en France



Prestations dentaires

Bénéficiez d'un remboursement des soins dentaires jusqu'à hauteur de 4000€ par an.



Qualité des soins hospitaliers

Ayez accès à l'excellence de la qualité et sécurité des soins hospitaliers en Suisse



Nos formules

Nos trois produits Epion s'adaptent à votre régime social, que vous soyez affilié à la sécurité sociale française ou à la LAMal suisse.

Les 3 formules se distinguent par le type et l'étendue des prestations incluses.



EPION TotalCare, complémentaire idéale à la LAMal, garantit l'accès aux traitements de plus haut niveau **en France et en Suisse** dans l'établissement médical de votre libre choix.



EPION FlexCare, complémentaire idéale à la sécurité sociale française, offre la couverture des soins médicaux **en France et Suisse** avec un remboursement des frais réels pour les hospitalisations en régime général et la flexibilité d'accéder au régime semi-privé ou privé.



EPION Care donne le libre choix des prestataires médicaux **en France** avec un remboursement à 100% des frais réels après intervention de la sécurité sociale française.

Sur les pages suivantes, vous trouverez une vue détaillée de notre plan **Epion TotalCare**.





En tant que frontalier français, vous appréciez de travailler en Suisse et vous aimeriez donc aussi pouvoir profiter de son système de santé, que ce soit pour un traitement ambulatoire ou un séjour dans un hôpital.

Epion TotalCare a été créé spécialement pour vous et toute votre famille. L'assurance vous garantit une couverture optimale en cas de maladie ou d'accident et vous assure un remboursement à 100% des frais réels en complément de l'assurance légale.



Hospitalisation



Ambulatoire



Dentaire



Optique

Prestations



Traitements stationnaires

100 % des frais restants après la contribution de l'assurance légale

80 % des frais si l'assurance légale ne participe pas

Dans l'offre standard, les traitements stationnaires sont exclus en Suisse, mais sont couverts en Europe.

Prestations hospitalières générales, hébergement et traitement dans une chambre à un ou deux lits



Prestations médicales (y compris la pathologie, la radiologie, la tomодensitométrie, l'imagerie par résonance magnétique, la tomographie par émission de positons et les soins palliatifs)



Frais hospitaliers, y compris la salle d'opération, les soins intensifs et les laboratoires



Opérations et anesthésie



Opérations ambulatoires remplaçant les soins intensifs



Médicaments et bandages



Physiothérapie, massages inclus



Thérapies, y compris l'ergothérapie, l'héliothérapie, l'hydrothérapie, les inhalations, les cataplasmes, les bains médicaux, le traitement par le froid et par la chaleur, l'électrothérapie



Aides et appareils thérapeutiques



Prestations liées à la grossesse et à l'accouchement, prestations d'une sage-femme ou d'un maïeuticien à l'hôpital: **limité à 20.000 EUR par année d'assurance et par assuré**
(le temps d'attente est de 10 mois)



Complications liées à la grossesse et à la naissance (le temps d'attente est de 10 mois)



Soins des nouveau-nés

Des critères spécifiques sont applicables, veuillez consulter les conditions spéciales



Traitement du cancer, médicaments et soins médicaux oncologiques, y compris la chirurgie reconstructrice après un cancer du sein



Transplantation de moelle osseuse et/ou d'organes (frais pris en charge pour le donneur et le receveur)



Psychothérapie stationnaire (le temps d'attente est de 10 mois)



Accueil d'un parent pour les traitements stationnaires des enfants de moins de 12 ans



Soins à domicile et aide aux tâches domestiques à la place d'un séjour en hôpital



Post-traitements stationnaires



Transport vers l'hôpital le plus proche adapté aux premiers soins suite à un accident ou un cas d'urgence



Prestations



Traitements ambulatoires

100% avec une participation au coût de 20% limitée à 1000 euros par an si l'assurance légale ne participe pas

Prestations médicales (y compris la pathologie, la radiologie, la tomodensitométrie, l'imagerie par résonance magnétique, la tomographie par émission de positons et les soins palliatifs)



Thérapie anticancéreuse, médicaments et prestations médicales d'oncologie



Prestations liées à la grossesse et à l'accouchement, prestations d'une sage-femme ou d'un maïeuticien
limité à 20.000 EUR par année d'assurance et par assuré
(le temps d'attente est de 10 mois)



Complications liées à la grossesse et à la naissance
(le temps d'attente est de 10 mois)



Orthophonie
(accord écrit nécessaire avant le début du traitement)



Psychothérapie ambulatoire
(accord écrit nécessaire avant le début du traitement, le temps d'attente est de 10 mois)



Médicaments et bandages



Physiothérapie, massages inclus



Thérapies, y compris l'ergothérapie, l'héliothérapie, l'hydrothérapie, les inhalations, les cataplasmes, les bains médicaux, les traitements par le froid et par la chaleur, l'électrothérapie



Aides et appareils thérapeutiques
Des plafonds spécifiques sont applicables, veuillez consulter les conditions spéciales



Transport vers le médecin ou l'hôpital le plus proche adapté aux premiers soins suite à un accident ou un cas d'urgence, par des services de secours reconnus dans des moyens de transport adaptés à la situation



Traitements thérapeutiques et alternatifs

avec une participation limitée à 1000 euros par an et par personne assurée pour les traitements suivants :

Traitement par un naturopathe



Traitement par un ostéopathe



Traitement par un chiropracteur



Traitement par un médecin pratiquant la médecine traditionnelle chinoise



Médicaments valablement prescrits dans le cadre de ces thérapies



Soins optiques

Lunettes, lentilles de contact et contrôle de la vue : 300 EUR par année d'assurance et par assuré



Opération LASER : 1.000 EUR pour les deux yeux sur la durée du contrat.
Des conditions spécifiques sont applicables, veuillez consulter les conditions spéciales.



Prestations



Prestations dentaires générales

100 % des frais restants après la contribution de l'assurance légale
80 % des frais si l'assurance légale ne participe pas

Deux examens dentaires préventifs par année contractuelle



Examen radiographique



Détartrage et polissage



Prestations pour la muqueuse orale et les maladies gingivales



Plombages simples



Prestations chirurgicales, extractions, traitements du canal radiculaire



Orthèse



Prestations dentaires suite à un accident



Prestations dentaires complètes

100 % des frais restants après la contribution de l'assurance légale
80 % des frais si l'assurance légale ne participe pas,
avec un maximum de 1.000 EUR par année d'assurance (jusqu'à un maximum de 4.000 EUR à
partir de la quatrième année d'assurance).
Le temps d'attente est de 10 mois.

Réparation dentaire (par ex. prothèses, attaches orthodontiques et couronnes dentaires, inlays)



Prestations d'implantologie



Travaux de laboratoire et matériaux pour les prothèses dentaires



Devis et plan de traitement



Prestations dentaires suite à un accident



Orthodontie

Frais d'orthodontie :

800 EUR par année, avec un maximum de 3.200 EUR sur la durée du contrat

Le temps d'attente est de 10 mois. Des conditions spécifiques sont applicables, veuillez consulter les conditions spéciales.



Prestations



Assurance maladie lors d'un voyage à l'étranger

La garantie d'assurance s'étend aux voyages temporaires à l'étranger pour une durée jusqu'à 12 semaines

Traitements ambulatoires et en établissement hospitalier

Sont remboursables à 100% les dépenses suivantes:

- Consultations, visites et interventions médicales
- Médicaments et pansements
- Thérapies(bains médicinaux, massages, inhalations, thermothérapie, luminothérapie et électrothérapie, kinésithérapie et physiothérapie)
- Radio diagnostique, Radiothérapie
- Logement et pension en cas de traitement en établissement hospitalier
- Transport médicalement nécessaire vers l'hôpital le plus proche
- Soins dentaires visant à calmer la douleur
- Obturations nécessaires en élaboration simple
- Réparations de prothèses dentaires



Rapatriement du malade (si nécessaire)



Frais d'inhumation sur le lieu du décès ou rapatriement de la dépouille



Jusqu'à 10.000 EUR



globalhealth

Foyer Group

Foyer Global Health est l'assureur spécialisé en couverture santé internationale au sein du Groupe Foyer. Il permet aux personnes travaillant en dehors de leur pays de résidence, de disposer de la meilleure assurance santé de sa catégorie et d'être protégées en toutes circonstances.

De par sa situation géographique, Foyer Global Health dispose d'une parfaite compréhension des attentes et besoins propres aux frontaliers et aux expatriés. Nos assurances santé sont le résultat de plusieurs années d'expérience auprès de clients internationaux exigeants.

Foyer Global Health place la satisfaction client au cœur de ses priorités et innove chaque jour dans le seul intérêt de ses assurés.

Foyer Assurances a été fondé en 1922 et s'est rapidement positionné comme le premier assureur au Grand-Duché de Luxembourg. Depuis l'ouverture des marchés européens, Foyer s'est fortement diversifié et a développé son activité au-delà des seules frontières luxembourgeoises. Le portefeuille clients est actuellement composé de plus de 100 nationalités différentes. En plus de l'assurance, le groupe dispose de compétences reconnues dans le secteur financier, tels que le courtage d'actions, la gestion de portefeuille pour les clients institutionnels et le conseil en gestion de fortune de sa clientèle privée européenne.





Epion



Pour en savoir plus sur l'assurance santé internationale pour les frontaliers:

epion.ch

Les informations contenues dans la présente brochure publicitaire sont fournies à titre indicatif, elles sont non contractuelles et ne sauraient engager la responsabilité de Foyer Santé S.A. Cette dernière se réserve le droit de modifier à tout moment et pour quelque raison que ce soit les informations susmentionnées et ne pourra être tenue responsable des conséquences de ces modifications.



Foyer Global Health S.A. 12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange Luxembourg



epion@foyerglobalhealth.com



(+352) 437 43 42 49



R.C.S. Luxembourg B 134.471